



**REGLEMENT DE LA COURSE ROYALE
DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2026**

Organisée par la mairie de Fontenay-le-Fleury, en partenariat avec les villes de Bailly, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'École et Versailles.

Ce règlement, daté du 14 janvier 2026, est susceptible d'être modifié en fonction des consignes gouvernementales.

Article 1 - Inscription et participation

L'épreuve est ouverte aux participants selon les catégories suivantes :

- **Semi-marathon (21,1 km)** : ouvert aux coureurs nés **avant le 31 décembre 2008**, licenciés ou non.
- **10 km** : ouvert aux coureurs nés **avant le 31 décembre 2010**, licenciés ou non.
- **Randonnée (10 km)** : ouverte à tous, sans restriction d'âge.
- **Course famille (< 1 km)** : ouverte aux enfants nés **entre 2015 et 2020**, accompagnés d'un responsable légal.

Documents obligatoires : Toute inscription requiert la présentation d'un des documents suivants :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou "Pass' J'aime Courir" de la FFA en cours de validité (les autres licences FFA ne sont pas acceptées).
- Une licence sportive valide, délivrée par une fédération agréée, mentionnant explicitement l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition.
- Un PPS (Parcours Personnel de Santé), à remplir et télécharger sur <https://pps.athle.fr>.

Les mineurs participant aux épreuves semi-marathon, 10 km ou randonnée doivent fournir une autorisation parentale et un questionnaire de santé (à télécharger sur le site www.lacourseroyale.fr).

L'organisateur conservera une trace de la licence présentée pendant 10 ans.



Article 2 - Épreuves

Les courses se dérouleront sur un parcours mixte balisé (routes, chemins et sentiers) et comprennent :

- **Semi-marathon (21,1 km)**
- **10 km**
- **Randonnée (10 km)**
- **Course famille (<1 km)**, organisée sur le terrain de football Descartes à Fontenay-le-Fleury.

Pour les mineurs : autorisation parentale obligatoire et certificat médical ou licence sportive.

Article 3 - Départs et arrivées

Semi-marathon (21,1 km)

- **Départ** : 10h, Pièce d'Eau des Suisses, Versailles.
- **Arrivée** : Complexe sportif Descartes, Fontenay-le-Fleury.
- **Transport : Service de navette** : réservé aux participants ayant sélectionné cette option lors de l'inscription. L'heure de départ sera communiquée lors de l'envoi des numéros de dossard.

Les coureurs se rendant sur le site par leurs propres moyens devront retirer leur dossard le **samedi 7 novembre, de 14h à 18h**, ou opter pour l'**envoi du dossard par voie postale** lors de l'inscription.

⚠ Cette option d'envoi postal doit impérativement être choisie au moment de l'inscription.

10 km

- **Départ** : 9h45, Pièce d'Eau des Suisses, Versailles.
- **Arrivée** : Complexe sportif Descartes, Fontenay-le-Fleury.
- **Transport : Service de navette** : réservé aux participants ayant sélectionné cette option lors de l'inscription. L'heure de départ sera communiquée lors de l'envoi des numéros de dossard.

Les coureurs se rendant sur le site par leurs propres moyens devront retirer leur dossard le **samedi 7 novembre, de 14h à 18h**, ou opter pour l'**envoi du dossard par voie postale** lors de l'inscription.

⚠ Cette option d'envoi postal doit impérativement être choisie au moment de l'inscription.



Randonnée (10 km)

- **Départ** : 9h30, Pièce d'Eau des Suisses, Versailles.
- **Arrivée** : Complexe sportif Descartes, Fontenay-le-Fleury.
- **Transport** : **Service de navette** : réservé aux participants ayant sélectionné cette option lors de l'inscription. L'heure de départ sera communiquée lors de l'envoi des numéros de dossard.

Les coureurs se rendant sur le site par leurs propres moyens devront retirer leur dossard le **samedi 7 novembre, de 14h à 18h**, ou opter pour l'**envoi du dossard par voie postale** lors de l'inscription.

⚠ Cette option d'envoi postal doit impérativement être choisie au moment de l'inscription.

Course famille

- **Départs échelonnés** : 11h (6-7 ans), 11h15 (8-9 ans), 11h30 (10-11 ans).
- **Lieu** : Complexe sportif Descartes, Fontenay-le-Fleury.
- **Remise des dossards** : Le samedi 7 novembre de 14h à 18h ou le dimanche 8 novembre avant 9h30 (présence d'un adulte obligatoire pour le retrait).

Aucune inscription sur place le jour de la course.

Les participants disposeront d'un temps maximum de 3h00 pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Après le passage du véhicule de fin de course, les concurrents devront se conformer aux règles de circulation du code de la route.

La course est interdite avec des poussettes ou des animaux.

Article 4 - Retrait des dossards

Le retrait se fait le samedi 7 novembre de 14h à 18h ou le dimanche matin du 7h à 8h45 max.

Nouveau ! Possibilité d'envoi du dossard par voie postale, sur demande lors de l'inscription.

Article 5 - Inscriptions et tarifs

Modalités d'inscription :

- **En ligne**, sur le site internet www.cOURSE-ROYALE.FR, dans la limite du nombre maximal de dossards mis en vente par épreuve.
- Nombre total de participants est limité à 2 000.



Aucune inscription sur place le jour de la course.

Il n'y aura pas de vestiaire au départ de la course « à la Pièce d'eau des Suisses », merci de déposer vos sacs et autres affaires au gymnase Descartes, une consigne y sera prévue.

L'inscription ne sera validée que si elle est complète

Tarifs :

- Pour les inscriptions au semi-marathon :

- **16 €** pour les 450 premiers inscrits
- **22 €** pour les 315 suivants
- **28 €** pour les 135 derniers

- Pour les inscriptions au 10 km course

- **13 €** pour les 380 premiers inscrits
- **17 €** pour les 265 suivants
- **22 €** pour les 115 derniers

- Pour les inscriptions au 10 km marche

- **10 €** pour les 120 premiers inscrits
- **13 €** pour les 85 suivants
- **16 €** pour les 35 derniers

- Gratuit pour la course famille

Article 6 - Annulation

ATTENTION : Tout engagement est ferme et définitif, **et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement par les organisateurs.**

La revente ou la cession de dossard est strictement interdite sans l'accord préalable de l'organisateur. Tout changement de titulaire devra obligatoirement être validé par l'organisateur et entraînera la mise à jour du nom dans la liste officielle des coureurs.

La commune de Fontenay-le-Fleury se réserve le droit d'annuler la Course Royale (21,1 – 10 km) ainsi que la randonnée de 10 km si les conditions météorologiques ne permettent pas leur déroulement et risquent de mettre en danger les participants, ou en cas de force majeure (événement imprévisible, irrésistible et extérieur à la volonté des parties au moment de la signature de ce règlement).

Cette annulation ne donnera lieu à aucun remboursement des droits d'inscription acquittés par les participants inscrits pour la Course Royale et pour la randonnée.



Article 7 - Environnement

Respectez la nature : aucun déchet ne doit être jeté sur le parcours. Toute infraction entraînera une disqualification.

Article 8 - Sécurité

En raison des conditions de course et de son revêtement mixte (chemins, routes, sentiers), du relief, de la période pendant laquelle se disputera la course, et donc des conditions météorologiques éventuellement défavorables avec la probable présence d'une chaussée humide, voire boueuse, sur quelques portions dans la Plaine de Versailles, en fin de parcours sur environ 5 Km, le dispositif de premiers secours, qui sera assuré par l'UNASS, sera le suivant :

- 1 poste fixe au gymnase avec 4 secouristes et 5 lits (surveillance course des petits)
- 1 binôme VTT pour la course du 10 km (ferme la marche)
- 1 binôme VTT pour la course du 21.1 km (ferme la marche)
- 1 quad pour accès chemin course 21.1 km
- 1 4x4 pour surveillance course dans son ensemble
- 1 ambulance au Poste fixe
- 1 ambulance à mi-parcours (grille du château)
- 1 minibus réserve
- 1 médecin (pour plus de 500 coureurs)

L'UNASS se réserve le droit de mettre un coureur hors course pour des raisons médicales.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions atmosphériques sont de nature à mettre en péril les participants, et d'arrêter, sur avis médical tout coureur ou randonneur présentant des signes de défaillances physiques.

Chaque participant s'engage à respecter le code de la route lorsque le parcours croise une voie ouverte à la circulation automobile et à respecter les consignes données par les signaleurs identifiés de la course. Chaque coureur engage sa propre responsabilité en cas de manquement à ces règles.

Pour la course famille, au cours de la course, il est formellement interdit de :

- Pousser son/ses adversaires coureurs
- Porter son enfant en tant qu'accompagnateur
- De jouer le classement de course en tant qu'accompagnateur (seul l'arrivée de l'enfant sera pris en compte)

Tout manquement au présent règlement entraînera la disqualification du participant.

Article 9 - Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.



Article 10 - Assurance et responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires des organisateurs et des bénévoles.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe de 1^{er} secours), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive.

Tout coureur n'ayant pas respecté le parcours balisé se verra disqualifié. Nous vous invitons à prendre connaissance du parcours en amont sur le site www.cOURSE-ROYALE.FR. Des signaleurs sont implantés sur le parcours mais ne sont aucunement responsable si vous déviez du parcours balisé.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 11 – Récompenses

Dans la limite des stocks disponibles.

Un cadeau de bienvenue sera remis à chaque participant de la Course Royale ainsi qu'une médaille à l'arrivée, un trophée aux trois premiers hommes et femmes des 21.1 km, 10 km et de la randonnée, ainsi qu'aux trois premiers garçons et filles de chaque catégorie pour la course famille et **médailles à tous les participants.**

Pour le 10 km

Les 3 premiers masculins et les 3 premières féminines seront récompensées (sous forme de bons cadeaux) :

1^{er} : 200 euros, 2^{ème} : 100 euros, 3^{ème} : 50 euros



Pour le 21,1 km

Les 3 premiers masculins et les 3 premières féminines seront récompensés (sous forme de bons cadeaux) :

1^{er} : 300 euros, 2^{ème} : 150 euros, 3^{ème} : 75 euros

Pour la randonnée

Les 3 premiers masculins et les 3 premières féminines seront récompensés (sous forme de bons cadeaux) :

1^{er} : 150 euros, 2^{ème} : 100 euros, 3^{ème} : 50 euros

Pour la course famille

Les trois premiers de chaque catégorie (6-7 / 8-9 / 10-11) seront récompensés (sous forme de bons cadeaux) :

1^{er} : 40 euros, 2^{ème} : 30 euros, 3^{ème} : 20 euros

Article 12 – Mesures sanitaires applicables dans le contexte du COVID-19

L'organisateur prendra toutes les mesures adéquates pour la mise en œuvre des obligations et recommandations édictées par le ministère des Sports et/ou la FFA, ou toute autre institution habilitée, en matière de protocole sanitaire. En vous inscrivant, vous acceptez de vous conformer au règlement. L'organisateur se réserve le droit d'exclure ou de disqualifier tout participant ne respectant pas lesdites mesures.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement ou d'annuler ou reporter la manifestation en cas d'évolution du contexte sanitaire et/ou des consignes gouvernementales, auquel cas il remboursera les participants.

Article 11 – Acceptation

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et déclare en accepter toutes les clauses.

Les participants s'engagent à prendre le départ dans un esprit sportif et loyal.

Tout abandon sur les parcours devra être signalé impérativement, soit aux signaleurs, soit aux postes de secours ou aux postes de ravitaillement.

Bonne chance à tous et merci de votre participation !